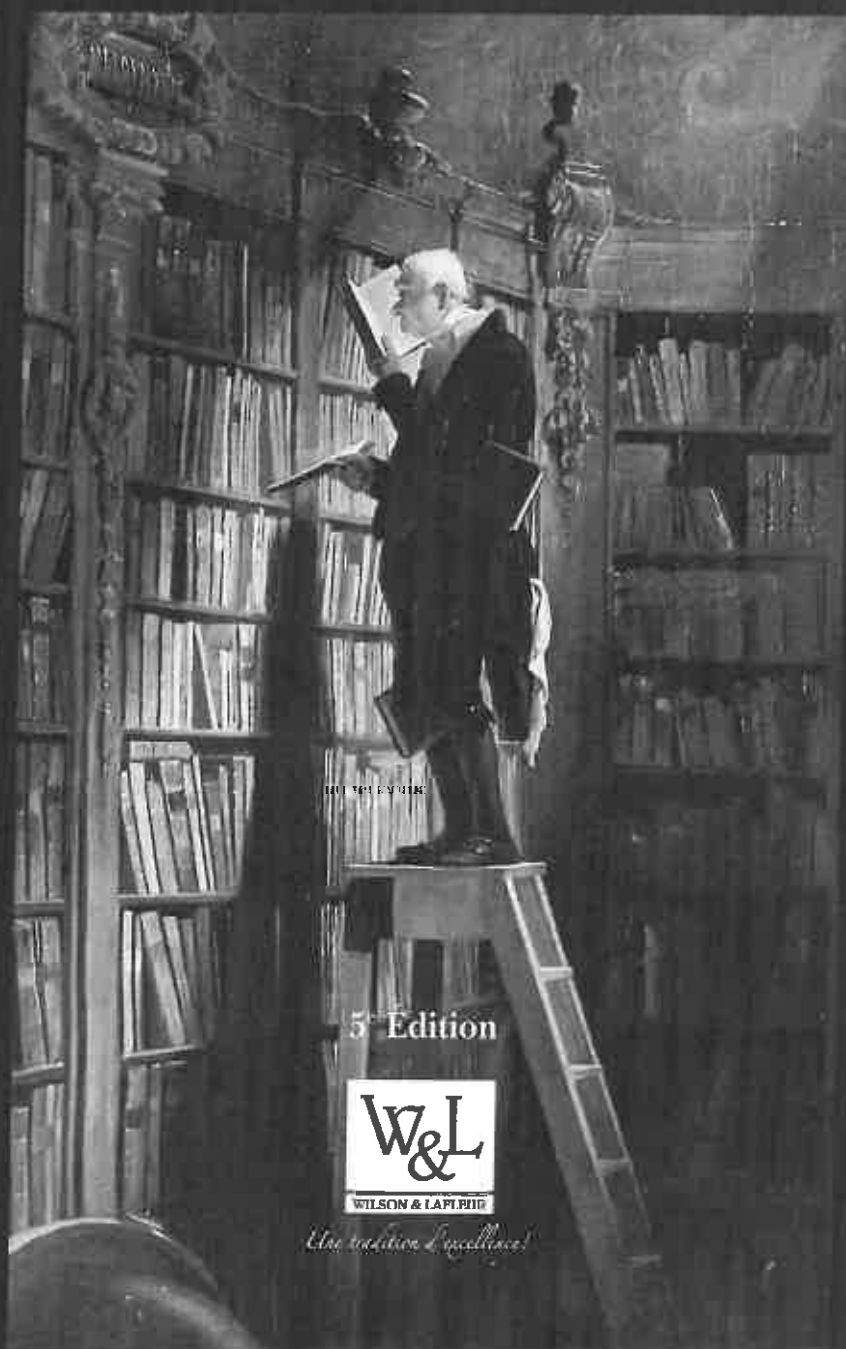


Hubert Reid, Ad. E.

DICTIONNAIRE DE DROIT QUÉBÉCOIS ET CANADIEN



© 1997 WILSON & LAFFRÈRE

5^e Edition

W&L
WILSON & LAFFRÈRE

Une tradition d'excellence!

mettre fin à leur mariage et de faire confirmer leur entente par le tribunal.

Angl. *mutual consent*

- **Consentement tacite:** Manifestation du consentement d'une partie à un acte juridique qui s'infère de son comportement, de sa conduite ou de gestes qu'elle a posés.

Syn. consentement implicite

Contr. consentement exprès

Comp. tacite

Angl. *implicit consent, implied consent, tacit consent*

- **Consentement vicié:** Consentement obtenu par erreur, violence, dol ou lésion. Il donne ouverture à l'annulation du contrat.

Angl. *vitiated consent*

- 3. Accord donné par un tiers à un acte passé par d'autres personnes. Ex. Le consentement des parents au mariage de leur enfant mineur.

Angl. *consent*

Consentir *v. tr.*

- Donner un consentement.

Comp. consensuel, consentement

Angl. *to consent*

Conservatoire *adj.*

- Se dit d'une mesure qui vise à éviter la perte d'un bien, d'un droit.

Comp. acte conservatoire, mesure conservatoire

Angl. *conservatory, protective*

- **Conservatoire (saisie):** V. SAISIE CONSERVATOIRE

Conservé (opposition à fin de)

V. OPPOSITION À FIN DE CONSERVER.

Considérant *n.m.*

- Dans un jugement ou un arrêt, nom donné aux motifs qui précèdent la décision du tribunal.

Comp. attendu

Angl. *considering*

Considération *n.f.*

- En droit anglais, élément objectif qui, à défaut d'un contrat formel, permet de diagnostiquer l'existence d'un accord de volontés. Ex. Le versement d'un acompte lors d'une vente.

Rem. Ce terme est parfois utilisé à tort, en droit civil, pour désigner la cause dans un contrat.

Angl. *consideration*

Considération (prendre en)

- V. CONSIDÉRER.

Considérer *v. tr.*

- Examiner attentivement les avantages et les inconvénients avant d'agir.

Syn. considération (prendre en)

Angl. *to consider*

Consignataire *n.*

- 1. Dépositaire d'une somme d'argent consignée.

Comp. consignation, consigner

Angl. *consignee, depositary*

- 2. Personne à qui le facteur a confié des marchandises afin qu'elle en effectue la vente.

Comp. consignation, consigner, dépositaire, facteur

Angl. *consignee*

Consignation *n.f.*

- 1. Dépôt entre les mains d'un officier public d'une somme d'argent due à un créancier qui ne peut ou ne veut pas recevoir son paiement.

Rem. 1. Selon l'art. 1583 du *Code civil du Québec*, la consignation consiste dans le dépôt, par le débiteur, de la somme d'argent ou de la valeur mobilière qu'il doit, au Bureau général des dépôts pour le Québec ou auprès d'une société de fiduciaire ou, encore, si le dépôt est fait en cours d'instance, suivant les règles du *Code de procédure civile*. Elle libère alors le débiteur du paiement des intérêts ou des revenus produits pour l'avenir. 2. La *Loi sur les dépôts et consignations*, RLRQ, c. D-5 prévoit les règles à suivre lorsque des sommes d'argent ou des valeurs doivent être déposées entre les mains

Rechercher un mot



considérer

DÉFINITION DÉF. CONJUGAISON CONJ. SYNONYMES SYN. EXEMPLES EX. 17^e
SIÈCLE 17^e
S.

DÉFINITION

Définition de **considérer**  verbe transitif

1. Regarder attentivement.
2. Envisager par un examen attentif, critique. → examiner, observer. *Considérer une chose sous tous ses aspects.* locution *Tout bien considéré.*
3. Faire cas de (qqn). → estimer.
4. Considérer qqn, qqch. comme : voir qqn, qqch. comme.
→ juger, tenir pour. *Je le considère comme un ami.*
– pronominal *Il se considère comme un personnage.*
– passif *Il est considéré comme le meilleur patineur français.*
5. Considérer que : estimer que. → penser. *Je considère qu'il a raison.*

► VOIR AUSSI :
Rectifications de l'orthographe de 1990 : règles



Tennis

Je vous sers un jeu de paume ?

DÉFINITION DÉF. CONJUGAISON CONJ. SYNONYMES SYN. EXEMPLES EX. 17^e
SIÈCLE 17^e
S.

Dr Orodru
09/06/2022



CONJUGAISON

Conjugaison du verbe **considérer**